

Regards

été
2026

sur Puy Saint-André

N°50



> Puy Saint-André



> Pierre-Feu



MAIRIE

644 route du Canal
le Chef-lieu
05100 PUY-SAINT-ANDRÉ
04 92 20 24 26
mairie@puysaintandre.fr

Ouverture lundi, mercredi
et jeudi de 9h à 12h.

VERGERS PARTAGÉS

Dorénavant les vergers partagés
seront entretenus par des
bénévoles, si vous souhaitez faire
partie de ceux-ci, merci de
vous rapprocher de la Mairie.

CONCOURS DE PÉTANQUE

En doublette sur la place
du Chef-Lieu, dès 13h30
le **DIMANCHE 26 JUILLET**
Buvette & Grillades
VENEZ NOMBREUX !

INFOS ET COMMUNICATION

2 applications à la disposition des habitants :



ILLIWAP : application mobile citoyenne pour smartphone, permet d'informer en temps réel et en permanence les habitants. Pour télécharger l'application, rendez-vous sur votre Google Play (Android) ou votre Apple Store (iOS) ou votre App Gallery (Huawei). Tapez « illiwap » dans la barre de recherche de votre store. Une fois l'application trouvée, cliquez sur le bouton « Installer » pour télécharger l'application sur votre smartphone.



BREVO : permet d'envoyer des infolettres ou newsletters aux habitants, pour recevoir ces newsletters les habitants sont invités à communiquer à la mairie leur coordonnées (adresse mail et téléphone portable) pour être inscrits.

SERVICES À LA PERSONNE



FRANCE SERVICES : Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Permanence tous les 1^{ers} jeudis de chaque mois de 9h30 à 11h30

MÉDICOBUS : cabinet médical itinérant qui vient sur la commune pour proposer des consultations médicales avec un médecin généraliste. Passage à Puy-Saint-André 1 mercredi après-midi par mois.

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES : Le recensement des personnes vulnérables, âgées de plus de 65 ans ou 60 ans (si reconnues inaptes au travail), adultes handicapés ou personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical ...) est indispensable pour une intervention efficace et ciblée en cas de déclenchement de tout plan d'urgence lors de risques

exceptionnels (canicules, grands froids, ...).

C'est pourquoi, la mairie de Puy-Saint-André est chargée de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées. Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

VIE LOCALE

Bibliothèque municipale : ouverture les lundis et mercredis de 17h à 18h30

• **Salles municipales** : à la location pour toutes activités associatives ou privées. Les documents de réservation sont téléchargeables sur le www.puysaintandre.fr, Vie locale, Infrastructures

• **Cabane de Sachas** : à la location du mois d'avril à fin octobre, la réservation se fait sur :

https://www.puysaintandre.fr/vie_locale/hebergements

• **Stationnement, privilégions ensemble les espaces privés** : afin de préserver les espaces communaux, de faciliter la circulation, l'entretien des voiries et l'accès aux services publics, la municipalité remercie les habitants qui disposent d'un terrain privé, d'une cour, d'un garage ou d'emplacements personnels de privilégier leur utilisation pour le stationnement quotidien de leurs véhicules.

Les espaces communaux doivent pouvoir rester accessibles à tous et répondre aux besoins collectifs du village.

Par ce simple geste citoyen, chacun contribue à préserver la qualité de vie, la sécurité et le cadre agréable de notre commune.

• Boîtes aux lettres de la Mairie :

afin d'éviter aux habitants du Clos du vas et de Pierre-Feu de devoir se déplacer en mairie pour leurs démarches, 2 boîtes aux lettres sont à leur disposition, une au Clos du Vas à l'abri à bus de l'aire de jeux et une à Pierre-Feu à côté du panneau d'affichage communal en face de l'arrêt de bus. Ces boîtes aux lettres sont relevées tous les lundis par les élus et les documents sont transmis le même jour à la mairie (en cas d'urgence une relève exceptionnelle est possible, veuillez en faire la demande auprès de la mairie par téléphone ou par mail).

DÉMARCHES OBLIGATOIRES

Recensement citoyen obligatoire : à faire à partir de 16 ans (rattrapage possible jusqu'à 25 ans), pour les jeunes de nationalité française. Si vous êtes français et que vous avez fait votre recensement citoyen à 16 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale à 18 ans.

ACTIONS SOCIALES : la commune a pour projet la mise en place d'actions sociales, merci de compléter le questionnaire ci-joint et de le retourner en mairie afin de nous guider dans notre prise de décision.

Les jeunes ont la parole : afin de connaître les envies, besoins et idées des jeunes de la commune, merci à eux de compléter le questionnaire ci-joint et de le retourner en mairie.

ETAT CIVIL

MARIAGE >
Marie HENNART &
Alban VAN GAVER
le 19 juin 2026

DECÈS >
Huguette GUILLE
le 19 mai 2026





Le mot du Maire

Olivier REY

Chères habitantes, Chers habitants,

La nouvelle équipe municipale tient à vous remercier pour la confiance que vous lui avez accordée lors des dernières élections. Votre implication, votre présence et votre soutien témoignent de l'attachement que vous portez à notre commune et à son devenir.

“ Être maire, c'est avant tout être à l'écoute des habitants et répondre aux besoins du quotidien ”

Le conseil municipal de Puy-Saint-André est composé d'élus, issus de nos différents hameaux (le Clos du Vas, Pierre-Feu, Puy Chalvin, le Chef-Lieu) pour être au plus près de vous ; nous avons la volonté d'agir dans un esprit de dialogue, de solidarité et de respect de l'intérêt général.

Notre commune possède une identité forte, un patrimoine précieux et un cadre de vie auquel nous sommes tous attachés. Préserver cette qualité de vie tout en accompagnant le développement de notre commune est l'une de nos priorités.

Nous souhaitons soutenir les projets favorisant l'installation de familles en résidence permanente, l'installation d'artisans en quête d'espaces pour implanter leur activité, et bien entendu nous soutiendrons nos agriculteurs.

Les élus municipaux resteront disponibles et à votre écoute, que ce soit lors des réunions publiques, au détour de leurs déambulations dans la commune, ou encore en mairie. Vos idées, vos projets et vos remarques sont essentiels pour construire ensemble des actions utiles et adaptées à notre territoire.

Rien ne peut se faire sans la participation de chacun. Petits et grands, jeunes et moins jeunes, nous avons tous un rôle à jouer pour faire vivre notre commune, préserver son esprit convivial et transmettre aux générations futures un village dynamique et accueillant.

Ensemble, continuons à faire de Puy-Saint-André un lieu de vie chaleureux et tourné vers l'avenir ■



Au quotidien, le bon fonctionnement de notre commune repose sur l'engagement, la disponibilité et le professionnalisme de celles et ceux qui œuvrent au service des habitants.

Notre équipe municipale compte 3 personnes au service administratif et 2 agents techniques. Chacun, dans ses missions, contribue activement à la qualité du service public communal et à la vie de notre commune.

À l'accueil, dans le suivi des dossiers, la gestion administrative, l'accompagnement des habitants ou encore le lien avec les élus et les partenaires, le personnel administratif assure un rôle essentiel, souvent discret mais indispensable.

Sur le terrain, les agents techniques veillent à l'entretien des espaces publics, des bâtiments communaux, de la voirie, des équipements et participent à l'amélioration du cadre de vie de tous. Leur travail, parfois réalisé dans des conditions exigeantes, mérite toute notre reconnaissance.

Par leur sérieux, leur réactivité et leur sens du service public, ces 5 agents participent chaque jour à faire vivre nos différents hameaux et à répondre aux besoins des habitants.

La municipalité tient à leur adresser ses sincères remerciements pour leur investissement, leur dévouement et leur implication au service de l'intérêt général.

Votre équipe Municipale

MAIRE
Clos du Vas



1^{er} ADJOINT

Nicolas HERZER - Chef Lieu
Réfèrent commissions
Serre-Chevalier Vallée/SIVU
du Prorél / Office du tourisme
+ correspondant de
la défense.
Copilote : PLU



2^e ADJOINTE

**Catherine
BARNEAUD ROUSSET**
Chef Lieu
Réfèrente commissions
administration/finances/ fiscalité
+ responsable informatique.
Copilote : information
& communication



3^e ADJOINT

Jean-Luc PEYRON - Chef Lieu
Réfèrent commissions gestion
des services techniques/
dénégement + suivi des
travaux divers (entreprises)
+ aménagements villages
+ sentiers + patrimoine
Copilote : SEM SEVE + énergie
(dév. durable, éclairage public)



Réfèrent commissions plan local
d'urbanisme (PLU)
+ agriculture/SAFER + Réserve
des Partias, relations avec la ligue
de protection des oiseaux LPO
+ gestion des jardins/vergers
communaux + responsable
et gestionnaire du service
administratif et ressources
humaines + SEM SEVE
Copilote : Serre-Chevalier vallée/
SIVU du Prorél
+ Office du tourisme + ONF



ELU

Vincent GAILLARD - Chef Lieu
Réfèrent commissions énergie
(développement durable/
éclairage public) + AFP
Copilote : suivi des travaux
divers (entreprises)
+ aménagements villages



ELU

Michel CÉAS
Chef Lieu
Réfèrent commission
gestion
de l'eau Potable



ELUE

**Valérie
BARNEAUD CHAPELIER**
Clos du Vas
Réfèrent aux affaires scolaires
+ commission information
et communication et réunions
de quartier



ELU

Lilian HERMITTE
Chef Lieu
Réfèrent commissions animation
(vie culturelle et associative)
+ entretien des routes/
sécurisation des voies
publiques + ONF



ELUE

Sandrine GUILPAIN
Pierre Feu
Réfèrent commissions
pompes funèbres/cimetières
+ pôle solidarité/CCAS
Copilote : sentiers
+ patrimoine



ELUE

Camille CHOLLET
Puy Chalvin
Réfèrent commission
relation avec l'ASA
des canaux
Copilote : l'AFP + animation



ELUE

Anne Marie HÉBRÉARD
Chef Lieu
Réfèrent au Budget
Copilote : cimetières



SUPPLÉANTE

Aurélie GIRAULT
Chef Lieu



SUPPLÉANT

Jean-luc CROSASSO
Pierre Feu

Richesse de notre vie Associative



KIMPINA : Une vocation sociale toujours bien vivante

Cette année la Kimpina a célébré ses 31 ans et poursuit sa mission d'accueil à vocation sociale. Elle permet à des groupes de jeunes, souvent issus de quartiers urbains et de familles aux revenus modestes, de découvrir la montagne durant les vacances d'été et d'hiver.

Cette année, la structure a été occupée pendant 71 jours et a accueilli 195 personnes.

La Kimpina a également reçu plusieurs groupes : les artistes de Serres lez'Arts durant 15 jours pour faire découvrir à la population leurs réalisations artistiques, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), une classe de SEGPA du collège des Garcins venue participer à la restauration du site des anciennes mines, ainsi que l'Évêque du diocèse de Gap pour un moment d'échange et de convivialité.

Enfin, les religieuses fidèles à ce lieu ont une nouvelle fois choisi la Kimpina pour célébrer ensemble le passage à la nouvelle année, une tradition qu'elles perpétuent depuis maintenant 25 ans.

L'ASA des canaux : Préserver un patrimoine indispensable

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) des canaux de Puy-Saint-André regroupe les propriétaires des parcelles situées dans le périmètre d'irrigation des trois canaux de la commune : Bertrand, du Moulin et de la Cime. L'adhésion est obligatoire et l'association compte aujourd'hui 414 adhérents.

Alimentés par plusieurs sources et le torrent de Sachas, ces canaux permettent, du 15 avril au 15 octobre, d'irriguer jardins, potagers et cultures, tout en assurant l'abreuvement des animaux.

Le fonctionnement de l'ASA repose sur sept bénévoles qui assurent la gestion, l'entretien et les travaux nécessaires au maintien de ce réseau, véritable patrimoine communal.

Grâce à une cotisation annuelle modique de 20€ par droit d'eau par adhérent, plus un pourcentage à la surface des terrains détenus, et à l'engagement de ses bénévoles l'ASA parvient à assurer l'entretien et les travaux indispensables à son bon fonctionnement.

Chaque année, 3 journées de corvées mobilisent les adhérents pour nettoyer les canaux avant leur remise en eau. Ces journées sont indispensables à leur bon fonctionnement et permettent aux participants d'être exonérés de la cotisation annuelle de 20 €.

L'ASA rappelle enfin que les prélèvements d'eau doivent être réalisés sans gêner l'écoulement des peyras, afin de prévenir tout risque en cas d'orage.

Président : Francis Daniaud

Contact : francisdaniaud@gmail.com

LA SAINT ROCH

La traditionnelle fête de la Saint-Roch se tiendra au hameau des Combes le 16 août. Elle débutera par la messe, suivie d'un apéritif offert à tous. Le programme complet de la journée sera communiqué prochainement, mais la convivialité restera au rendez-vous.

L'association souhaite également attirer l'attention sur l'état de la chapelle Saint-Roch. La toiture en bardeaux, réalisée en 1972, est aujourd'hui très dégradée et nécessite une réfection afin de préserver cet élément de notre patrimoine. Des problèmes d'humidité affectent également les murs de l'édifice.

Fidèle à son engagement pour la sauvegarde du patrimoine communal, l'association a proposé de participer bénévolement à la réalisation de ces travaux.

LES FRAIRIES : Des rendez-vous à partager

Malgré une météo peu favorable, le carnaval a une nouvelle fois offert un agréable moment de convivialité. Les ateliers ont rencontré leur succès habituel auprès des petits comme des grands, et le goûter, avec ses crêpes, gaufres et autres gourmandises, a ravi tous les participants. Il ne manquait que quelques masques supplémentaires pour rendre la fête encore plus colorée !

Les Frairies donnent désormais rendez-vous à tous pour les prochaines animations : le 14 Juillet à Pierre-Feu, la fête de



Puy Chalvin le 9 août et la fête de l'Automne le 27 septembre, etc ... , autant d'occasions de partager des moments chaleureux et festifs. L'association lance également un appel aux bénévoles. Même une aide ponctuelle est précieuse pour permettre à ces manifestations de continuer à faire vivre notre village et à renforcer les liens entre ses habitants.

CONTACT : lesfrairies@gmail.com
06 22 41 80 05

L'AFP

Depuis 34 ans, l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Puy-Saint-André œuvre pour préserver et valoriser les espaces agricoles et pastoraux de la commune, en conciliant les attentes des propriétaires fonciers et les besoins des exploitants agricoles.

Son rôle est de favoriser l'utilisation et l'entretien des parcelles grâce à des conventions écrites qui sécurisent les droits des propriétaires tout en offrant aux exploitants la stabilité nécessaire à leur activité. Ces conventions contribuent également à prévenir les difficultés administratives liées au foncier.

La nouvelle équipe de l'AFP souhaite renforcer le dialogue avec les propriétaires, notamment lors des évolutions cadastrales, successions ou changements de propriété, et poursuivre l'extension progressive de son périmètre d'intervention, dans un esprit de concertation.

Par son action, l'AFP participe activement au maintien d'une agriculture vivante, à l'entretien des paysages et à la préservation du patrimoine naturel qui font la richesse de notre commune.

L'Equipe de l'AFP

Nature et Découverte



LPO : Quoi de neuf aux PARTIAS ?

• Sensibilisation hivernale sur le dérangement hivernal

Durant les vacances d'hiver, des matinées de sensibilisation au dérangement hivernal et plus particulièrement à la quiétude du Tétraz lyre ont été menées. L'équipe et des bénévoles se sont relayés chaque matin à un stand à la sortie du hameau des Combes, dans l'objectif d'informer les visiteurs sur la fragilité de cette espèce en période hivernale et l'importance de respecter la réglementation pour éviter de perturber sa tranquillité.

En parallèle l'équipe surveillait les zones de quiétude pour savoir si la sensibilisation était bien retenue pour les visiteurs. Les zones ont été mieux respectées que l'année dernière.

Les conditions hivernales ont fait que cette année la zone a été moins fréquentée que les autres années.

• 14^e comité consultatif

Ce rendez-vous annuel rassemble tous les acteurs gestionnaires, partenaires, financeurs et usagers de la réserve. La réunion était animée par l'équipe de la réserve, dont la LPO PACA et la commune de Puy-Saint-André. Le bilan des actions menées en 2025 a été présenté et un focus sur le renouvellement du diagnostic pastoral.

Les premiers suivis dans la réserve :

- Les petites chouettes de montagne
- Les mâles chanteurs des Tétraz lyres et des Lagopèdes alpins
- L'évolution phénologique des Mélèzes d'Europe et Sorbiers des oiseleurs avec le programme Phénoclim



• ZOOM sur... La Chevêchette d'Europe et la Chouette de Tengmalm

La Chouette de Tengmalm et la Chevêchette d'Europe sont deux espèces de petites chouettes. On les trouve dans des forêts plutôt denses, âgées et riches en proies.

Leur présence est souvent une bonne indication d'un écosystème préservé, et d'une forêt fonctionnelle.

La Chevêchette d'Europe est le plus petit rapace nocturne du continent, son envergure moyenne est de 35 cm. Elle est reconnaissable par son plumage brun-gris

ponctué de blanc. Ses yeux jaunes sont surplombés de sourcils blancs marqués.

La Chouette de Tengmalm est un peu plus grande que la Chevêchette. Son envergure est comprise entre 55 et 60 cm. On la reconnaît à ses gros yeux jaunes, son masque facial très marqué aux contours bruns donnent à cet oiseau un air "étonné".

Depuis 2019, ces deux chouettes font l'objet d'un suivi dans la réserve.

C'est un protocole standardisé à l'échelle nationale, il a été mis au point par la LPO et l'ONF pour recenser efficacement les populations de petites chouettes.

Cette année la Chevêchette n'avait pas été entendue au printemps depuis l'année 2021. La Chouette de Tengmalm est quant à elle, restée muette pendant les deux sorties, elle a cependant été entendue hors protocole ■

Les mille et une vertus de la marche

Après une longue période d'évolution, notre espèce est devenue majoritairement sédentaire. Notre mode de vie actuel nous expose à de nombreux facteurs défavorables à notre santé : dépendance à l'automobile, omniprésence des écrans, diminution des déplacements à pied... Autant d'habitudes qui réduisent progressivement notre activité physique quotidienne. Pourtant, notre corps réclame toujours ce dont nos ancêtres avaient besoin : du mouvement !

Marcher est une activité physique simple, accessible à tous et excellente pour la santé. C'est également une formidable occasion de se reconnecter à soi-même, de ralentir le rythme, d'apprécier la beauté de la nature et de se laisser surprendre au détour d'un chemin. La commune de Puy-Saint-André l'a bien compris et met, depuis longtemps, à disposition des habitants comme des visiteurs un réseau important de sentiers permettant à chacun de pratiquer la marche selon ses envies.

Certains itinéraires sont balisés, d'autres non. Le balisage consiste à aménager et signaler un parcours afin de faciliter son utilisation, développer la pratique de la randonnée pédestre et mettre en valeur le patrimoine naturel du territoire.

Concrètement, le balisage permet au randonneur de s'orienter, de se rassurer tout au long du parcours, notamment lorsqu'il découvre un itinéraire pour la première fois. Ces marques répondent à des normes précises de formes et de couleurs. Sur notre commune, les

deux sentiers du Ravin des Merles et du Rocher de Roure sont balisés en jaune et classés en catégorie PR (Petite Randonnée). Ils sont notamment référencés dans le topoguide Les environs de Briançon ainsi que sur différents supports spécialisés.

Les itinéraires PR sont normalement balisés dans les deux sens afin de permettre à chacun de construire librement son propre parcours. Un bon balisage doit être utile, harmonieux et discret afin de limiter toute pollution visuelle. La commission sentiers, accompagnée de bénévoles de Puy-Saint-André, prévoit prochainement une opération de reprise du balisage sur ces deux itinéraires classés PR.

A NOTER : Cette année, l'association Environnement et Solidarité ne pourra malheureusement pas répondre à notre demande d'intervention pour l'entretien de nos sentiers, faute de manque de personnel, (diminution des subventions de l'état).

Animation à la ferme de l'Espérance à PUY CHALVIN

Camille et Thierry vous donnent rendez-vous le samedi 18 juillet 2026, de 10h à 13h, à la ferme de l'Espérance à PUY CHALVIN, pour une matinée conviviale et enrichissante autour de leurs animaux et plus particulièrement de leurs chiens de travail et de protection.

Au programme : découverte de la vie à la ferme, présentation des différents chiens présents sur l'exploitation et explications sur leur rôle au quotidien. Les visiteurs pourront mieux comprendre :

- L'utilité des chiens dans une exploitation agricole,
- Leur dressage,
- Les bons comportements à adopter lors d'une rencontre avec eux.

Cette animation sera l'occasion d'échanger directement avec les éleveurs et de poser toutes vos questions dans une ambiance chaleureuse et familiale.

IMPORTANT : pour le bon déroulement de la visite et la sécurité des animaux, merci de ne pas venir accompagné de vos chiens, même tenus en laisse.

Venez nombreux découvrir le monde passionnant des chiens de travail et leur vie à la ferme ■



La période de randonnée va battre son plein

Randonneurs, vététistes au cours de vos promenades, vous pouvez rencontrer des chiens de protection de troupeaux. Voici quelques recommandations et quels gestes à adopter à l'approche des troupeaux :

1. Contourner largement le troupeau pour ne pas perturber les animaux (quittez le sentier si besoin), mais sans vous mettre en danger.
2. A l'approche du troupeau, regroupez-vous et signalez-vous pour ne pas surprendre le chien.
3. Si le chien approche, arrêtez-vous, parlez-lui calmement et attendez qu'il vous sente, ne pas le fixer dans les yeux.
4. Face à un chien de protection, adoptez un comportement calme et passif pour le rassurer. Ne pas le caresser.
5. Si vous êtes munis de bâtons de marche, ne menacez pas les chiens, cela les rends plus agressifs. Gardez-les bâtons droits prêt de vous.
6. Pour votre sécurité et celle de votre chien de compagnie, il est conseillé de ne pas l'emmener lors de vos sorties en montagne là où se trouve les troupeaux, afin d'éviter tout conflit d'usage. Mais en cas de rencontre avec les chiens de protection, il est primordial de lâcher la laisse qui vous lit avec votre chien,

pour leur permettre d'interagir et d'établir une relation de dominant à dominant. Si vous avez un petit chien, ne le prenez pas dans vos bras, car vous pourriez vous mettre en danger en vous interposant.

7. Si vous êtes en vélo, il est préférable d'en descendre et de marcher à côté. Vous pouvez mettre le vélo entre vous et le chien.

8. A savoir, il est déconseillé de tourner le dos à un chien et de partir en courant, vous vous mettez alors en situation de fuite sans que le chien n'ait pu analyser vos intentions, et redoublera de virulence.

9. Dans tous les cas, arrêtez-vous, cela permet au chien de protection de vous identifier. Le chien ou les chiens finiront par retourner à son troupeau.

10. Pour votre information, bien souvent de grands panneaux sont installés en début de sentiers de randonnées (voir des outils de localisation internet comme : Pasto Kzako - MapPatou). Ils recensent les alpages et les estives où des chiens de protection sont potentiellement présents.

Pas d'inquiétude, si chacun respecte l'autre, l'été se passera très bien ■

LA COMMISSION SENTIER

- Continuité du parcours
- Changement de direction (exemple : tourner à gauche)
- Mauvaise direction



Par contre, voilà ce que l'on ne devrait pas voir sur les sentiers. Normes de balisage non respectées et balisage surchargé. Balisage non soigné. Accumulation de balises, pollution visuelle.

Histoire et Patrimoine



La Commission Patrimoine

Le conseil municipal comporte un groupe de travail sur notre patrimoine. Il est composé d'élus, mais aussi d'habitants compétents dans ce domaine. Cette équipe travaille pour enrichir nos connaissances sur l'histoire de notre commune, mais également pour entretenir et valoriser cet héritage.

Le patrimoine est fédérateur au sein d'une commune : ce sont des lieux de rencontre, il permet des échanges entre les générations qui favorisent la transmission des savoirs. Il est le symbole de notre identité, de notre reconnaissance et du respect de nos anciens.

Pour assurer une cohérence dans nos démarches, la priorité est donnée à la réalisation d'un inventaire complet et à un état des lieux avant de lancer tout projet.

Déjà, plusieurs idées sont ressorties de notre 1^{ère} réunion :

- Conception d'un monument aux morts au chef-lieu.
- Réfection de la fontaine de Puy Chalvin.
- Restauration du four du Goutaud.
- Réfection du toit de la chapelle Saint-Roch aux Combes.
- Organisation d'expositions photos dans la salle des associations.
- Reprise des visites de la chapelle Sainte-Lucie à Puy Chalvin.
- Création d'un parcours pédagogique (sentier de découverte).

- Remise en état des abords de l'église au chef-lieu (mur du cimetière / goudronnage).

Vos suggestions sont les bienvenues, nous sommes à l'écoute de toutes les bonnes idées ■

JEAN-LUC PEYRON



Le savez-vous ?

Les Moulins - L'existence des moulins sur la commune remonte certainement à une date bien plus ancienne que l'autorisation de leur construction accordée en 1304 par le Dauphin Jean II. L'absence d'accès ne permettait pas le transport de leurs céréales en d'autres lieux. En 1477, les eaux tumultueuses du torrent de Sachas, accentuées par la fonte des neiges, ont provoqué un énorme ravinement, recouvrant de ruines toutes les terres sur une incroyable largeur. 6 moulins furent détruits ainsi que le hameau de Valbonneys. Le Moulin Bertrand a sans doute été construit beaucoup plus tard, une fois ce ravinement provoqué par le torrent en partie oublié. Son existence se confirme avec le vestige d'une meule encore visible à proximité de ce secteur et le testament de Noé Barneoud Arnoulet rédigé le 23 novembre 1734. « ...a dit qu'il prologue à André Barneoud Arnoulet son fils la maison fond de terre et édifice de moulin, bois et dépendance, qu'il a à Pierre Feu et au Vas dit moulin de Bertrand... »

Le testament de Nicolas Hermitte daté du 22 février 1772 nous apprend également l'existence de deux autres

moulins en ruine à Puy Chalvin. « ... a encore dit qu'il augmente l'institution faite audit Joseph Hermitte, un de ses fils, d'une vieille mesure et jardin situés au Puy Chalvin tenant le chemin en teste et au pied de deux édifices de moulins totalement détruits situés au Tioure ... »

Au début du XIX^e siècle, trois des quatre minoteries situées sur la rive gauche du Ruisseau du Bois au quartier du Moulin étaient encore en activité, mais pour ces bâtiments éloignés et en fonctionnement qu'une courte période de l'année par manque d'eau, ils ont petit à petit été délaissés et se sont dégradés. Leur utilisation et les difficultés de communication pour s'y rendre étaient devenues de plus en plus problématiques et les villageois ont fini par y renoncer, préférant transporter et faire moudre leur grain à Chamandrin ou à Ste Catherine. Pour remédier à ces inconvénients la construction d'un nouveau moulin au chef-lieu, fut projetée en 1836 au lieu-dit de la Chenal. Ce projet fut rapidement abandonné en raison du coût beaucoup trop important pour cet investissement. Il est proposé alors de racheter à Pierre Hermitte, deux des vieux moulins auxquels on accédait par le chemin du Canal de Dessous le Puy. L'acquisition fut faite aussitôt et leur remise en état, suivie de l'achat des équipements nécessaires, a été finalisée en novembre 1841. ■ A suivre ...

Extrait du livre paru fin juin aux Editions TRANSHUMANCES

« Puy-Saint-André - Histoire et Patrimoine d'une communauté du Briançonnais » - Dédicace le samedi 8 août salle des Associations à Puy-Saint-André à partir de 17h.

Barnéoud Arnoulet Gérard



Au Sud s'ouvrent, dans la « court » l'étable et le logis bien différenciés. L'écurie voutée est prévue pour deux vaches, un mulet et une dizaine de chèvres et brebis. L'hiver, les bêtes sont peu nombreuses : achetées au printemps, on les engraisse durant l'été et on les revend aux foires d'automne.

La « fougagne » (foyer) est la pièce de vie. Réduite et sobrement meublée, elle est chauffée par une cheminée ou un « poêle grenoblois ». Une pièce complémentaire, la « resserre », permet le stockage des denrées. Un escalier, souvent rapporté, dessert l'étage et un palier par lequel on accède aux chambres à coucher.

Au Nord, la porte de grange s'ouvre sur l'aire à battre le grain, formée d'un plancher solide. C'est là qu'on décharge foin et céréales. La grange représente les 2/3 de l'habitation, on y range la charrette et l'outillage. Cet espace de stockage est divisé en plans horizontaux reliés par des échelles et dotés de poulies. Les plans supérieurs sont à claire-voie, ventilés pour le séchage du foin. Des « soleilloirs », balcons situés au sud, permettent le séchage des légumineuses.

Cet habitat rural constitue un ensemble rationnel, adapté à un climat caractérisé par une longue période hivernale où le stockage de foin et de réserves alimentaires prévaut sur le confort et l'espace habitable.

Bibliographie : FREY François, 1983 - « Les maisons de Puy-Saint-André et de Puy-Saint-Pierre et leurs accès. » Le monde Alpin et Rhodanien n°4 bis, pp.97-120, Centre Alpin et Rhodanien éd.

Illustration de l'auteur : « rue principale de Puy-Chalvin »



Projet de Boucles des mines

2026, l'année de l'inauguration, enfin ! Une découverte originale d'un patrimoine méconnu.

Le chemin offre une déambulation à travers les vestiges miniers. A Puy-Saint-Pierre, la galerie de Roche Pessa offre une immersion souterraine, insolite. Plus haut, les vestiges de la mine de Combarine serpentent dans la forêt. Direction ensuite le four à chaux, cuite grâce au charbon. La galerie de la poudrière dévoile une nouvelle immersion souterraine. En contrebas, la mine du Fossa dévoile un monde singulier celui d'un fonctionnement « communaliste » ; ou comment gérer le charbon comme un bien commun. Enfin, à l'entrée du chef-lieu, la mine paysanne des Envers, ouverte jusqu'à l'hiver 1954. Tout son fonctionnement sera reconstituée car Gilbert Barnéoud, dernier mineur vivant de cette exploitation a pu témoigner.

Ces réhabilitations sont l'oeuvre d'associations (éclaireurs, élèves du collège des Garçons, habitants,...). L'objectif est d'associer le plus grand nombre à cette histoire, ce patrimoine méconnu. Ainsi, nous organiserons une journée pour achever certains travaux et ferons appel au plus grand nombre pour terminer le projet.

Les journées du patrimoine (19-20 septembre) et le week-end du 17-18 octobre pour l'inauguration du projet seront autant de moments festifs qui viendront aussi permettre

de faire connaître les lieux autour d'animations originales et joyeuses, où nous pourrions découvrir ce patrimoine à travers une approche artistique, en lien direct avec la mine : conte et spectacle de danse, concert électro, ateliers d'écriture dans les galeries! Conférences sur les mines des Puys, visites simples ou ludiques compléteront ces riches journées. Informations à suivre sur les canaux habituels !

2026 sera donc une année riche d'un patrimoine recelant plein de découvertes ! ■

L'habitat rural de Puy-Saint-André

Philippe DELMAS,
guide conférencier

L'habitat de la commune de Puy-Saint-André est réparti en hameaux construits sur les replats d'une pente qui part des rives de la Durance et va jusqu'aux alpages des Combes à 1834 m.

Les modèles de maisons, ont été transmis par la tradition. On construit avec ce qu'on a sur place, c'est une « architecture de cueillette ». La structure de l'habitat dépend des microclimats locaux et de l'exposition. A Puy-Saint-André, la « court », qui concentre les accès aux différentes parties de la maison et limite les sorties durant la période hivernale, est le plus souvent réduite à un simple porche. En effet, ici, la contrainte neigeuse est moins importante qu'ailleurs : le secteur est en adret, la pente est forte, l'écoulement et le tassement de la neige sont plus rapides.

La maison réunit trois espaces bien différenciés : l'étable, le logis et la grange.

Au Fil de l'eau



Corvée des canaux 2026

Comme chaque année, deux dates importantes pour un moment utile et convivial : la corvée des canaux : le samedi 16 mai et le samedi 30 mai.

La participation à l'entretien des canaux permet à nous tous, habitants, jardiniers aguerris (ou moins), éleveurs-agriculteurs (ou juste éleveur de quelques poules...), de profiter de cette eau, dont nous avons besoin. Aussi cette année nous remercions toutes ces personnes qui se sont investies, puisque ne serait-ce que par rapport à l'année dernière, les chiffres de présence ont doublé !!

Tous les participants, ou presque, sont venus avec leurs équipements, leurs outils et les voilà partis, avec la bonne humeur. En effet cette corvée ne représente pas seulement l'entretien des canaux mais la rencontre de différentes générations (des jeunes de 16 ans et moins, merci à cette jeune relève ! des moins jeunes et nos expérimentés) où les plus anciens racontent des anecdotes sur les corvées, leurs expériences ...mais aussi des échanges sur des passions tout en travaillant les pieds dans l'eau !

Un petit jeune de presque 16 ans, Estéban, m'a confié qu'il avait adoré discuter des voitures, des restaurations qu'un jeune retraité avait fait sur plusieurs d'entre elles... d'autres parlaient de chevaux, de la chasse, de leur vie, de la vie quoi ...tout en papotant, les canaux ont été nettoyés !

Et cette année une vieille habitude a retrouvé sa place : un petit apéritif offert par la mairie, servi par des dames qui avaient également mis la main à la pâte ! ■

Merci à tous.

L'EAU POTABLE, continuité & engagement

J'ai le plaisir d'assurer désormais la fonction de référent à l'eau pour notre commune.

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement Monsieur Michel Camus, que je remplace aujourd'hui. Son écoute, ses conseils et son engagement ont largement contribué à la bonne gestion de notre réseau d'eau potable. Je suis heureux de pouvoir continuer à compter sur son expérience pour accompagner cette transition.

Mes remerciements vont également au personnel du service administratif pour son accompagnement et sa connaissance des dossiers liés à l'eau potable, ainsi qu'au personnel des services techniques qui œuvrent tout au long de l'année sur nos installations. Souvent dans l'ombre, ils assurent avec professionnalisme l'entretien des ouvrages, la surveillance du réseau, la relève des compteurs et les interventions diverses nécessaires afin de garantir une distribution de l'eau potable et de bonne qualité.

L'eau est une ressource précieuse qui nécessite une vigilance permanente et des investissements réguliers pour assurer un service fiable et durable à l'ensemble des habitants.

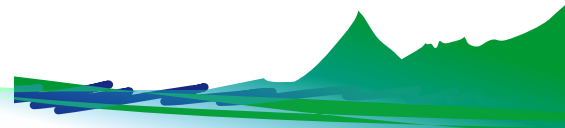
Pour rappel, l'alimentation en eau potable de notre commune repose actuellement sur les réservoirs de Pré Couteau 1 et Pré Couteau 2. Le réservoir de Challenge Meyer est aujourd'hui déconnecté du réseau.

La municipalité poursuit ses efforts pour améliorer et sécuriser les infrastructures. Plusieurs projets sont à l'étude, dont le renouvellement du réservoir au hameau de Puy Chalvin. Cet équipement renforcera l'alimentation en eau potable et améliorera les capacités d'intervention des services de secours (SDIS), notamment en cas d'incendie.

Préserver cette ressource essentielle, garantir sa disponibilité et assurer la sécurité de notre village constituent des objectifs majeurs pour les années à venir. ■

Le référent à l'eau MICHAEL CEAS

Urbanisme



Déposez votre demande d'autorisation d'urbanisme en ligne !



Ravalement, construction, extension, abris de jardin, clôture, panneau solaire, changement de fenêtre... de nombreux travaux doivent être autorisés avant d'être réalisés.

Sur <https://urbanisme.geomas.fr/gnau>, déposez votre demande d'autorisation d'urbanisme, directement en ligne, dans une démarche simplifiée et sans frais !

Sur <https://urbanisme.geomas.fr/gnau>, vous pouvez désormais déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme en ligne, directement auprès des services de notre commune. Nous avons fait le choix de nous raccorder à cette plateforme, pour faciliter le dépôt de vos demandes, et vous apporter une meilleure qualité de service public.

L'autorisation d'urbanisme en ligne, c'est la possibilité de...



Aire de jeux de la place Joseph Violin



Arrêté de non opposition pour le remplacement de menuiseries en façade

DP0051072600003 OUDART Alain - Le Chef-Lieu

Arrêté de non opposition pour la reconstruction d'un enrochement

DP0051072600004 CROSASSO Jean-Luc - Pierre-Feu

Arrêté de non opposition pour la création d'une ouverture en toiture et la création d'un escalier

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC0051072500005 SCV DOMAINE SKIABLE - Brame-Fame

Arrêté accordant un permis pour la démolition d'une construction existante et la construction d'un bâtiment : poste de secours et cabane de commande

PC0051072500006 DUBOEUF Karine et RECURT Adrien - Pierre-Feu

Arrêté accordant un permis pour la construction d'une maison individuelle avec 2 places de stationnement

PC0051072600001 BARNEOUD-CHAPELIER Patrice - Pierre-Feu

Arrêté refusant un permis pour la construction d'une maison d'habitation avec 2 places de stationnement

PC00510723H0007M01 SCIA LES SILENES - Puy Chalvin

Arrêté accordant un permis modification pour des modifications de toitures, cheminées, façades, balcon, ouvertures, panneaux solaires, escaliers et murs de soutènement.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

DP0051072500019 SPADONI Thomas - Pierre-Feu

Arrêté de non opposition avec prescriptions pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

DP0051072500020 SCI AGARAT 2 - Le Chef-Lieu

Arrêté de non opposition avec prescriptions pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

DP0051072500021 CHARDRON-NET Luc - Puy Chalvin

Arrêté d'opposition pour la modification de la façade sud et l'installation de panneaux photovoltaïques en façade

DP0051072600001 CHARDRON-NET Luc - Puy Chalvin

Arrêté de non opposition avec prescriptions pour modification d'ouverture en façade

DP0051072600002 THIEBLEMONT Denis - Le Chef-Lieu

Délibérations

CONSEIL MUNICIPAL DU

14 JANVIER 2026 AU 4 JUIN 2026

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE :

Approbation procès-verbal du 14 janvier, 4 et 20 mars, 7 et 27 avril, 18 mai, 4 juin.

- Mise à disposition de boîtes mails institutionnelles au bénéfice des élus municipaux
- Indemnités de fonctions au maire, aux adjoints
- Désignation des membres pour :
 - Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique -SIVU- du Prorel en charge de la gestion des remontées mécaniques du domaine skiable,
 - L'Association Foncière Pastorale -AFP
 - Le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes -SyMenergie05 -
 - Le correspondant incendie et secours
 - La SEML Soleil eau Vent Energie - SEVE -
 - Les communes forestières
 - Le correspondant défense
 - Le Comité National d'Action Sociale - CNAS-
 - Le syndicat Mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des alpes-méditerranée -SICTIAM-
 - Les pompes funèbres intercommunales
 - L'Ingénierie Territoriale des Hautes Alpes - IT 05-
 - Le domaine skiable de Serre Chevalier
 - La Société Publique Locale Eau Service Hautes Durance -SPL ESHD-
- Proposition de commissaires pour la commission communale des impôts directs
- Référent déontologue pour les élus

FINANCES :

- Contrat de prestation annuelle pour une assistance juridique avec un avocat
- Fixation du taux des taxes des contributions directes
- Attribution d'une indemnité de confection de documents budgétaires au comptable public
- Convention avec le service d'aide à l'archivage du CDG 05 et mise à disposition de personnel
- Subventions aux associations
- Adhésion fondation patrimoine, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement - CAUE-



TRAVAUX :

- Avenant n°1 lot 1 maçonnerie pour la création d'un appartement dans les combles de l'ancienne école de Puy Chalvin et lot 4 cloisons faux-plafond.

DEMANDE DE SUBVENTIONS :

- Renouvellement du réservoir et d'une partie du réseau de distribution d'eau potable à Puy Chalvin auprès du département, de l'agence de l'eau et de l'Etat
- Acquisition de matériel informatique et bureautique demande d'aide au titre de la dotation cantonale.

FONCTIONNEMENT & ADMINISTRATIF :

- Société Publique Locale Eau Services Haute Durance rapport de suites du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes reçu le 15 février 2024.

AFFAIRES SCOLAIRES / SOCIAL :

- Dons des aînés aux écoles de Saint Blaise et du Pinet.

FONCIER :

- Mise à disposition, pour une partie d'un terrain agricole de la commune - parcelle C1105 au lieu-dit Champ Guy commodat.



QUESTIONNAIRE ACTIONS SOCIALES

Votre avis compte...

Construisons ensemble un service social qui vous ressemble. Questionnaire à destination des habitants de Puy-Saint-André.

La commune de Puy-Saint-André souhaite mieux connaître vos besoins, vos envies et vos idées afin d'étudier la faisabilité de nouvelles actions d'accompagnement social, de convivialité et de services de proximité. L'objectif est simple : rendre la vie au village toujours plus agréable, pratique et solidaire. Vos réponses sont précieuses. Vous pouvez répondre seul(e), en famille ou avec des proches.

Le questionnaire peut être complété de manière anonyme si vous le souhaitez.

À retourner en mairie ou dans la boîte prévue à cet effet avant le : 15/09/2026

1. Vos coordonnées (facultatif)

Vous pouvez rester anonyme.

Si vous souhaitez être recontacté(e), merci d'indiquer :

Nom / Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Hameau / Secteur du village :

2. Activités, rencontres et loisirs

Parmi les propositions suivantes, lesquelles pourraient vous intéresser ?

☐ Activités sportives adaptées aux seniors ou à tous les niveaux

☐ Petites balades accompagnées dans le village, sur les routes ou le long des canaux

☐ Rencontres autour de jeux de société : cartes, Scrabble, Rummikub, etc.

☐ Goûters participatifs, temps de papotage et rencontres intergénérationnelles

☐ Ateliers créatifs, culturels ou manuels

☐ Sorties ou voyages organisés par la commune

☐ Autre idée :

Si vous avez coché une ou plusieurs propositions, merci de préciser vos attentes :

3. Aide numérique et démarches du quotidien

☐ J'aurais besoin de cours ou d'ateliers informatiques.

☐ J'aurais besoin d'aide pour utiliser un téléphone, une tablette ou un ordinateur.

☐ J'aurais besoin d'aide pour les démarches administratives en ligne.

☐ Je pourrais aider d'autres habitants dans ce domaine.

Niveau souhaité : ☐ Débutant ☐ Intermédiaire ☐ Avancé

Précisions :

4. Mobilité et déplacements

Auriez-vous besoin d'un accompagnement ou d'une solution ponctuelle de transport ?

☐ Pour aller à Briançon

☐ Pour des rendez-vous médicaux

☐ Pour des courses ou démarches administratives

☐ Pour participer à des activités communales

☐ Autre besoin :

Fréquence estimée : ☐ Occasionnelle ☐ Mensuelle

☐ Hebdomadaire ☐ Autre :

5. Solidarité et échange de services

La commune pourrait étudier la mise en place d'un partenariat d'échange de services entre habitants et générations.

☐ Je serais intéressé(e) pour bénéficier d'un échange de services.

☐ Je serais intéressé(e) pour proposer un service ou donner un coup de main.

☐ Je souhaite en savoir plus avant de me prononcer.

Exemples de services proposés ou recherchés :

6. Vos idées, besoins ou remarques

Cette liste n'est pas exhaustive. Exprimez-vous librement : vos idées, vos besoins, vos envies et vos remarques nous aideront à construire un projet utile et adapté au village.

7. Souhaitez-vous être associé(e) à la suite du projet ?

☐ Oui, je souhaite être informé(e) des suites données à cette démarche.

☐ Oui, je souhaite participer à une rencontre ou un groupe de réflexion.

☐ Non, je souhaite simplement transmettre mon avis.





PLACE AUX JEUNES

Votre avis compte...

La nouvelle municipalité souhaite donner la parole aux jeunes de la commune, afin que vous soyez acteurs de votre cadre de vie dans un espace dédié à vos envies, vos idées et vos besoins. Toutes vos propositions seront les bienvenues et seront étudiées avec attention.

Votre participation est une ressource essentielle pour la vie de la commune : elle apporte des idées nouvelles, une vision moderne, créative et innovante dans des domaines comme l'environnement, le numérique, la culture ou les loisirs. Elle contribue aussi au dynamisme, à l'énergie, à la solidarité et à l'engagement civique.

À retourner en mairie ou dans la boîte prévue à cet effet avant le : 15/09/2026

1. Vos coordonnées (facultatif)

Vous pouvez rester anonyme.

Si vous souhaitez être recontacté(e), merci d'indiquer :

Nom / Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Age :

2. Participation citoyenne

☐ J'aimerais assister à certains conseils municipaux.

☐ J'aimerais poser des questions sur les sujets qui m'intéressent.

☐ J'aimerais proposer des idées pour améliorer la vie du village.

☐ J'aimerais participer à un groupe de jeunes ou à une rencontre dédiée.

Sujets qui m'intéressent :

3. Espace d'expression et d'information

☐ Un panneau d'affichage pour les jeunes serait utile.

☐ J'aimerais y publier des annonces, rendez-vous, échanges ou idées.

☐ J'aimerais être informé(e) des projets de la commune.

☐ J'aimerais participer à la gazette ou proposer des contenus.

Idées de rubriques ou d'informations :

4. Biens communs et entraide

☐ J'aimerais participer à l'entretien des biens communs.

☐ Églises, canaux, aire de jeux, espaces publics...

☐ J'aimerais participer à des actions solidaires ou intergénérationnelles.

☐ J'aimerais aider à organiser un événement ou une action.

Ce que je pourrais proposer :

5. Projets, loisirs et environnement

Actions autour de l'environnement et de la nature

☐ Activités culturelles, sportives ou de loisirs

☐ Projets autour du numérique

☐ Moments de rencontre entre jeunes

☐ Autre idée :

Mes propositions :

6. Vos idées, envies, besoins ou remarques

Exprimez-vous librement : toutes les propositions seront étudiées avec attention.



Regards

sur Puy Saint-André

CHEF LIEU - PIERRE-FEU - CLOS DU VAS - PUY CHALVIN - LES COMBES



été 2026
N°50